

M^{rs} J^o Guerin & fils

M^{rs} J^o Guerin & fils

à J^r Chamond

LYON, le 11^e avril 1786.



Messieurs

NOUS avons eu l'honneur de vous faire part de la dissolution de la Société que nous avons exercée sous la raison de CH^{LES}. AUDIFFRET, ORANGE & COMP^E. , dont la liquidation sera faite par notre Sieur AUDIFFRET, qui en reste seul chargé.

La retraite de M. ORANGE n'occasionnant absolument aucun changement dans les opérations de notre Commerce, nous les continuerons sous la raison de CHARLES AUDIFFRET & COMP^E. , dont vous trouverez la seule signature au bas de la présente; veuillez, s'il vous plaît, en prendre note.

Cette nouvelle Société que nous venons de contracter avec M^{rs}. REVILLIOD & COURTET, qui ont suivi avec activité les opérations de notre Commerce, pendant plus de dix ans, reste également en Commendite avec Mad^{ll}. NEZON; les sentiments de reconnaissance que nous lui devons, & son alliance avec notre Sieur AUDIFFRET, demandoient cette continuation.

Notre Commerce sera, comme ci-devant, la vente des Soies pour compte d'Amis, ainsi que celle des Etoffes de soie d'Avignon, & l'achat des Etoffes des Fabriques de cette Ville; nous y joindrons également les opérations de Banque, & toutes autres Commissions, dont nos Amis voudront bien nous charger.

Si dans ces différents genres vous voulez bien nous honorer de vos ordres, nous vous prions d'être persuadés qu'ils seront exécutés avec tout le zèle que

vous pouvez desirer, & que nous mettrons tous nos soins à mériter la continuation de la confiance que vous avez bien voulu accorder à notre Sieur **AUDIFFRET** pendant sa précédente Société, dont il vous prie d'agréer ses sinceres remerciements.

Nous avons l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération,

Messieurs.

Vos très-humbles & très-obéissants serviteurs,

Charles Audiffret

Notre adresse, en Foire de Beaucaire, sera chez M. DUPUY, vis-à-vis la grande Eglise; si nous pouvons vous y être utiles, ce sera un nouveau plaisir pour nous.

Messieurs

Lyon le 11^e avril 1786

Nous avons l'honneur de vous adresser deux circulaires l'une vous instruit de la dissolution de notre ancienne société, veuillez s. v. en prendre note, Les Remises que nous a porté votre lettre du 26^e expire ont soldé votre compte.

La seconde vous instruit de notre nouvelle société pendant le cours de laquelle nous venons avec plaisir traiter des occasions à pouvoir vous être utiles.

Nous prenons la liberté de vous remettre

| | | |
|------------|----------------------------|--|
| 1500 | au 24 ^e juillet | } Sur L. Conturier aîné f ^{no} Beauvais |
| 1500 - . . | au 25 ^e id | |
| 3000 - . . | au 26 ^e id | |
| 2000 .. . | au 26 ^e id | } Sur armetin id |
| 3046.17. | au 27 ^e id | |
| 1678.13.8 | id | |

12725:10:8 auxquelles vous voudriez bien pourvoir d'acceptation et en nous les retournant, nous dire votre façon de penser sur les débiteurs, comptés sur sa discrétion

Mille pardons de l'embaras que nous vous donnons disposer en revanche librement de nous
Nous avons l'honneur de vous dire bien sincèrement

Messieurs

Vos très humbles serv^{rs}
Audiffren Comp